

## **COMPTE RENDU du Conseil Municipal du vendredi 12 novembre 2021**

### **Présentes mesdames :**

Marine CADIOT, Fabienne DIGNIEL, Angélique GRANDJEAN, Bernadette MATTIUSI.

### **Présents messieurs :**

Patrick CORNEFERT, Christophe GOEURY, Christian KAUFFMAN, Daniel MARCHAND, Denis PARMENTIER, Vincent STOLL, Franck USSEL.

**Secrétaire de séance :** madame Marine CADIOT

Ouverture de séance : 20h35

### **Ordre du jour :**

Délibération n°018/2021 – PADD

Délibération n°019/2021 – Demande subvention communes fragiles CD 54

Délibération n°020/2021 – Ouverture crédits (PC mairie + Nas + Archi3D)

Délibération n°021/2021 – Adhésion EPA MMD54

### **Questions diverses :**

Repas des aînés et colis

Noël des enfants

Travaux arrêt de bus

Abattage bouleau place du Gueoir suivi intervention M. Giraud

Demande subvention COMCOM, plantation arbustes

Convention DITAM/Commune plantation fruitiers RD67

Bornages parcelles communales Zone AU

Travaux clocher

---

### ✓ **Délibération n°017/2021 – Droit de Prémption Urbain.**

Vu le code de l'urbanisme

Vu la délibération en date du 12/07/1993 décidant l'institution du Droit de Prémption Urbain,

Vu la délibération en date du 30/09/2012 approuvant la révision du Plan Local d'Urbanisme,

Monsieur le maire fait part de l'intérêt pour la commune de disposer du droit de prémption urbain,

Monsieur le maire demande l'autorisation de modifier le périmètre du droit de préemption urbain institué en date du 20/09/12 afin que celui-ci s'exerce sur la totalité des nouvelles zones urbaines U et sur la totalité des zones d'urbanisation future AU,  
De déléguer au maire la charge d'exercer au nom de la commune le droit de préemption urbain.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de voter comme suit :

Contre : 0                      Abstention : 0                      Pour : 11 (Vote à l'unanimité des présents)

✓ **Délibération n°018/2021 - ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTRECOMMUNAL DU PAYS DU SAINTOIS. Programme d'Aménagement et de Développement Durable.**

Le PADD constitue la pièce maitresse du PLUI. Il définit les enjeux et les objectifs du projet d'aménagement du territoire. Il a fait l'objet d'un séminaire avec les élus en novembre 2019, d'ateliers prospectifs et de réunions de travail de la part des 55 communes du Pays du Saintois, ainsi que de plusieurs comités de pilotage.

Après avoir exposé les objectifs poursuivis par la communauté de communes, monsieur le maire propose aux membres du conseil d'adopter le PADD et déclare clos le débat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de voter comme suit :

Contre : 0                      Abstention : 0                      Pour : 11 (Vote à l'unanimité des présents)

✓ **Délibération n°019/2021 - DEMANDE DE SUBVENTION COMMUNES FRAGILES**

Pour faire suite au projet de revalorisation des espaces publics communaux et engager la campagne de travaux sectorisés monsieur le maire :

- Demande aux membres du conseil l'autorisation de solliciter, au titre des communes fragiles, une subvention auprès des services du Conseil Départemental de Meurthe et Moselle.
- Demande l'autorisation de signer toutes les pièces afférentes au dossier de subvention et d'engager la commune à financer sur ses fonds propres la partie de la dépense non couverte par la subvention.
  
- Autorise monsieur le maire à solliciter une subvention au titre des communes auprès des services du Conseil Départemental de Meurthe et Moselle.
- Autorise monsieur le maire à signer toutes les pièces nécessaires afférentes au dossier de demande de subvention.
- S'engage à financer sur ses fonds propres la partie de la dépense non couverte par la subvention

Contre : 0                      Abstention : 0                      Pour : 11 (Vote à l'unanimité des présents)

✓ **Délibération n°020/2021 – DECISION MODIFICATIVE OUVERTURE DE CREDITS.**

Monsieur le maire fait constat que :

La crise sanitaire qui perdure a impacté bon nombre de secteurs industriels. Les devis signés le 11/12/2020 n'ont pas pu être honorés par le prestataire. Compte tenu de la difficulté à pourvoir en temps au remplacement d'une partie du matériel informatique, les crédits ouverts à l'article 2138 « matériel de bureau et informatique » sont à ce jour insuffisants.

Monsieur le maire demande à modifier l'écriture budgétaire comme suit :

En section d'investissement à l'article 2138 matériel de bureau et informatique + 800€  
à l'article 2332 agencement et aménagement – 800€

Après avoir entendu l'exposé de M. le maire et avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise monsieur le maire à effectuer les opérations de modification budgétaire.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 11 (Vote à l'unanimité des présents)

✓ **Délibération n°021/2021 – Adhésion EPA MMD54**

Monsieur le maire expose qu'il est nécessaire pour les finances budgétaires de bénéficier des tarifs mutualisés quant à l'obligation faite à disposer des outils numériques en lien avec la gestion administrative de la commune.

Vu l'article L5511-1 du CGT qui stipule que : le Département, les Communes et les établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale, agence chargée d'apporter aux collectivités territoriales et établissements intercommunaux une assistance technique juridique ou financière,

Vu la délibération du CD54 en date du 19/12/2013 proposant création d'une plateforme d'échanges et d'expertises,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et tenu compte de l'intérêt pour la commune de cette structure, décide :

D'adhérer à l'EPA MMD 54, d'approuver les statuts, de désigner monsieur le maire comme son représentant titulaire et monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint comme son représentant suppléant.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 11 (Vote à l'unanimité des présents)

## Divers

### ✓ **Repas des aînés et colis**

Le comité des fêtes en charge de l'organisation du traditionnel repas des aînés et messieurs les maires des communes participantes font part de leur volonté à reconduire cette journée de partage et de convivialité pour l'année 2022. Une réunion fixant la date et les modalités du déroulé de cette journée se tiendra début décembre en salle des conseils sur la commune de Vaudeville.

Pour la commune, proposition de Madame Fabienne DIGNIEL conseillère municipale de gérer :

La rédaction, la distribution des bulletins de participation et d'établir la liste des personnes souhaitant participer au repas ou désireuses de recevoir un colis.

### ✓ **Noël des enfants**

Le dimanche 16 janvier 2022, de passage à Vaudeville, le Père Noël donne rendez-vous à la salle polyvalente aux enfants de la commune pour recevoir des cadeaux... Cet après-midi sera l'occasion de réunir grands et petits, de partager un moment récréatif autour de jeux de société, de goûter, de prendre un verre de bienvenue pour les uns, de retrouvailles pour les autres, et de fêter la nouvelle année.

Mesdames Angélique GRANDJEAN et Marine CADIOT, conseillères municipales, se rapprocheront des familles pour recueillir les vœux des enfants afin d'aider le Père Noël à préparer les cadeaux.

### ✓ **Travaux aménagement arrêt bus**

Inscrit dans le cadre du projet d'aménagement urbain voté par la délibération 04-2021 du conseil en date du 02/04/2021, la commune a validé la proposition d'aménagement (soumise à approbation par les services de la DITAM) et s'est rapprochée d'entreprises pour l'édition de devis (plan visible sur le panneau d'affichage en mairie).

### ✓ **Abattage bouleau place du Gueoir et intervention entreprise « Rêves d'extérieur »**

Les trois arbres (bouleaux), situés en bout de l'ancien lavoir place du Gueoir, feront prochainement l'objet d'abattage. Plantés sur un périmètre restreint, leur développement actuel crée des désordres sur les infrastructures de proximité. Les racines ont soulevé et démantelé l'appareillage de pierre du lavoir, déplacé le collecteur, et envahissent régulièrement le dispositif d'évacuation des eaux de la fontaine.

Suite à l'abattage, le nettoyage du lavoir sera entrepris, ainsi que l'enlèvement de la haie. Puis des travaux de terrassement seront effectués. L'objectif étant d'implanter la structure destinée à recouvrir la lavoir.

La seconde phase d'aménagement du secteur tiendra compte de la nécessité à revégétaliser et arborer la place.

### ✓ **Calvaire route d'Haroué/ allée des thuyas**

Le massif a fait l'objet d'un travail de réhabilitation. Le calvaire a été déposé, puis réimplanté sur un socle stable avant d'être reposé. Le massif a été arboré par la plantation de quatre arbustes, le parterre agrémenté par la plantation de narcisses à fleurs simples de couleur blanche, avant d'être engazonné.

1. *Lonicera fragrantissima*, chèvrefeuille d'hiver à fleurs très parfumées qui s'épanouissent en hiver.
2. *Abelia Grandiflora*, arbuste vigoureux à branches arquées. Profusion de fleurs blanc rosé, parfumées et nectarifères, apparaît dans le courant de l'été. Arbuste de haie, apprécié des papillons et des abeilles.
3. *Physocarpus « Diabolo »*, arbuste buissonnant et dense. Feuillage pourpre puis rouge orangé à l'automne. Il fleurit tout le printemps, produisant des corymbes de boutons rouge sombre qui éclosent en petites fleurs blanches.
4. *Calycanthus Aphrodite*, arbuste caduc à longue floraison printanière et estivale. Grandes fleurs d'anémones, pourpre-magenta, rehaussées de petites touches blanches au cœur. Délicatement parfumées.

Le terrassement a été effectué par l'entreprise Giraud « Rêves d'extérieur » pour un montant de 500€, Les arbustes et narcisses ont été sélectionnés sur les conseils de la pépinière CUNY, successeur de la maison BERTRAND, à Bainville aux miroirs. Montant 234€.

Les travaux de plantation ont été effectués par monsieur le maire. Petit clin d'œil à Stéphane, pour avoir fourni la terre végétale et Cyril, pour avoir mis à disposition un rouleau à gazon.

Un dossier de demande de subvention pour plantation d'arbustes a été déposé à la Communauté de Communes du Pays du Saintois.

### ✓ **Arbres route de Vaudigny**

Le service territorial de l'aménagement, dans le cadre de la politique départementale de plantation d'un arbre pour un arbre abattu, envisage la replantation de près de 80 arbres fruitiers sur le secteur sud du territoire Terres de Lorraine. Des sujets seront remplacés route de Vaudigny. Une convention sera signée entre le Conseil Départemental et la commune, définissant les modalités d'intervention concernant l'entretien des arbres.

### ✓ **Parcelles communales Zone AU**

La commune va faire appel à la société Géodatis pour faire réaliser le bornage de quatre parcelles, route de Xirocourt.

### ✓ **Travaux église**

Le compte rendu de conseil du 02/04/2021 informait les habitants de la commune de la nécessité d'entreprendre une série de travaux dans l'église. Pour rappel, le plancher de la plate-forme située au niveau des cloches ne garantissant plus la sécurité des personnels lors des interventions d'entretien devait être remplacé, ainsi que les marches d'escalier.

Le bois nécessaire au remplacement du plancher de la plateforme et au remplacement de l'escalier a été commandé à la scierie Martinet de XIROCOURT pour un montant de 600 €.

Ce programme de travaux, effectué dans le cadre de chantier participatif, est en passe d'être achevé. Il a fait l'objet de plusieurs rendez-vous depuis le mois de septembre.

Au menu, beaucoup de poussière mais des journées pleines d'entrain et d'efficacité. Les escaliers de la tour extérieure ont été entièrement nettoyés. Il a été évacué du clocher l'équivalent de 1,5m<sup>3</sup> de fiente de pigeon ... 3m<sup>3</sup> de bois et déchets divers. Nous avons monté l'ensemble des bois utiles à la réfection du nouveau plancher et des marches de l'échelle de meunier donnant accès au dernier étage. A ce jour le plancher est remplacé, les espaces situés au-dessus du cœur, du transept et de la nef sont nettoyés, l'ensemble des objets épars ont été rassemblés, nettoyés, triés et rangés. Les abassons ont fait l'objet de protection interdisant l'entrée aux pigeons.

Merci aux membres du conseil qui ont pu participer aux travaux, aux administrés qui nous ont rejoints. Monsieur le maire remercie particulièrement monsieur Gilbert DERLER et monsieur Giancarlo AQUILANO qui ont été de tous les rendez-vous.

Un chantier à suivre en image sur le site de la mairie : <http://mairiedevaudeville.e-monsite.com/>

Levée de séance 22h45

*Les points suivants : repas des aînés et Noël des enfants seront soumis à la réglementation en vigueur concernant les gestes barrières et les mesure administratives à observer aux dates des manifestations.*